

Conseil Communal

Aigle



## AVIS

Dans sa séance du 27 juin 2024, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

**Adoption du préavis municipal N° 2024-07, relatif au rapport de gestion pour l'année 2023, soit :**

1. D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 tels que présentés ;
2. De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

**Adoption du préavis municipal N° 2024-08, relatif à une demande de crédit-cadre pour la mise en œuvre du Plan climat aiglon pour la période 2024 à fin 2026, soit :**

1. D'adopter le Plan climat aiglon ;
2. D'accorder à la Municipalité le crédit-cadre nécessaire de CHF 800'000.- TTC pour la réalisation de mesures en faveur du climat telles que décrites dans le présent préavis ;
3. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 800'000.- le moment venu, aux meilleures conditions ;
4. De prendre acte que le présent préavis vaut réponse au postulat « Réchauffement climatique : et si nous plantions des micro-forêts ? » de M. Alexandre Favre, pour le groupe PLR ;
5. De prendre acte que le présent préavis vaut réponse au postulat « Pour la création d'une ou de pépinière(s) urbaine (s) et l'entretien du parc forestier urbain » de Mme Marie-Dominique Genoud-Champeaux, pour le groupe PS ;
6. De porter au budget 2025 le montant nécessaire à l'engagement d'un-e Délégué-e au Plan climat communal à 100%.

**Adoption du préavis municipal N° 2024-09, relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 1'895'000.- pour la participation à la création de gradins et divers aménagements dans la salle omnisports du futur gymnase du Chablais ; la réponse au postulat de Mme Denise Lattion (PLR) du 5 octobre 2023 intitulé « Gymnase du Chablais : situation et perspectives locales », soit :**


1. D'autoriser la Municipalité à financer les plus-values nécessaires à l'aménagement de gradins et divers aménagements au sein de la salle omnisports du futur gymnase du Chablais ci-dessus présentée et d'accorder un crédit de CHF 1'895'000.- ;
2. De déduire de ce montant les subventions octroyées par le Canton, à hauteur de 60% du montant ci-dessus, soit CHF 1'137'000.-
3. De déduire de ce montant l'éventuel soutien de Fondation du Fonds du sport vaudois, soit CHF 284'250.- ;
4. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 1'895'000.- le moment venu, aux meilleures conditions.

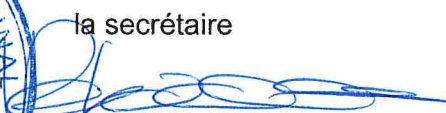
**Vote de la résolution de M. Patrice BADAN (UDC) : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité entreprenne toutes les démarches utiles en vue de conclure les discussions menées avec le comité référendaire ».**


**Élection du bureau du Conseil communal d'Aigle pour la période 2024/2025** en les personnes de M. Jean-François Croset, Président - M. Jacques Vacheron, vice-Président – M. Cyril Zoller, 2ème vice-Président – MM. Okita Lussamaki et M. Didier Badan, scrutateurs, MM. Bruno Bersier et Sylvain Oriol, scrutateurs suppléants.

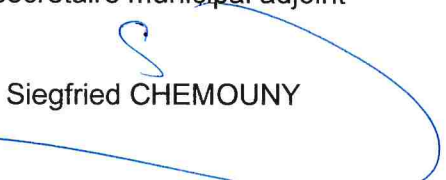
Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP** (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant **du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art.110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie).

Ainsi délibéré en séance du vingt-sept juin deux mille vingt-quatre.

Le Président  
  
Jean-François SCHNEGG

le secrétaire  
  
Veronique DELADOEY

Le Syndic  
  
Grégory DEVAUD

le secrétaire municipal adjoint  
  
Siegfried CHEMOUNY

